



SOMMAIRE : Page 2 Le SNES écrit à Luc Ferry • Page 3 Rentrée universitaire chahutée • Politique salariale désastreuse • Syndicalisation au SNES • Page 4 Retraites : rachat des années d'études • Affaires étrangères : une grève très suivie • D'un amendement et des droits des femmes • Enseignants en situation de handicap • Page 5 Nos métiers en débat : qualification, affectations, formation • Pages 6-7 Rencontre avec le doyen de l'I.G. de mathématiques • Début dans le métier • Réforme STT • Epreuve du bac en histoire-géographie • BTS • Mutations.

Bivalence, annualisation, réduction de l'offre de formation

Le SNES écrit à Luc Ferry

Monsieur le Ministre,
Nous avons pris connaissance avec stupeur des déclarations que vous avez faites avec le ministre délégué à l'enseignement scolaire devant la commission des finances le 28 octobre. Les projets que vous y évoquez n'ont jamais fait l'objet de la moindre discussion avec les organisations syndicales ; ils constituent en eux-mêmes une étonnante mise en cause des garanties et des règles qui organisent notre métier. Alors que vous-même ne cessez de déplorer le « malaise des enseignants », les difficultés auxquelles beaucoup sont confrontés et les problèmes de recrutement qui en découlent, vous formulez des propositions combattues depuis des lustres par les intéressés parce qu'elles aggraveraient considérablement les conditions de travail des professeurs du second degré et détérioreraient la qualité des enseignements. Il en est ainsi d'un retour de la bivalence, de l'annualisation des services, du système d'organisation des remplacements

ou de ce qui se cache derrière la proclamation d'une « rationalisation de l'offre de formation » ; autant de propositions dont M. Darcos dit qu'elles devraient « naturellement » émerger du grand débat alors qu'aucun enseignant n'en est porteur. De la même façon, vous affirmez comme allant de soi qu'il faudrait accentuer la décentralisation, la déconcentration et l'autonomie des établissements alors que ces orientations ont révolté le monde éducatif l'an dernier, pour des raisons sérieuses, liées à la conscience aiguë que de telles décisions ne peuvent qu'accroître les fractures et les inégalités en copiant des modes de gestion inadaptés au service public de l'éducation, en renvoyant aux acteurs le soin de se déchirer sur des arbitrages dont le gouvernement se lavera les mains. Nous attendons un calibrage des concours et une programmation sérieuse qui permettent réellement de couvrir les postes vacants, les temps partiels, les congés divers,



les démissions et les remplacements. L'audit que vous avez vous-même commandé l'an dernier impose la mise aux concours du second degré

de 18000 postes annuellement pour recruter les 16384 enseignants nécessaires en 2004 et les 16619 en 2005. Vous ►► **Suite p. 2**

Les dessous du débat

Il faut attirer l'attention sur le dispositif de dépouillement et de synthèse utilisé par la commission Thélot. Les animateurs doivent rédiger un rapport commençant par 3 propositions et 3 phrases, à partir du débat de leur atelier. La commission utilisera un logiciel procédant par mots-clés et qui ramènera les 45 000 phrases à 500. S'y ajouteront des informations émanant du forum internet et des sondages menés auprès de différentes catégories de la population. Cette procédure laisse songeur quant aux résultats, sur des matières nécessairement complexes. Il importe cependant d'être extrêmement vigilant sur la rédaction des synthèses et surtout sur les 3 propositions qui sortent du débat : pas question de se quitter avant un accord explicite sur ces propositions. N'hésitez pas à transmettre au SNES copie des synthèses sur chaque question. Et que chacun médite cette belle formule de Claude Thélot publiée par *Le Figaro Magazine* du 29 novembre : « je ne veux pas d'un débat d'experts ; c'est le peuple français qui doit s'exprimer, en toute liberté, en toute transparence. Mais je n'ai pas non plus à me caler exactement sur les conclusions du débat. Nous nous situons dans une action résolument politique : dégager ce qu'il paraîtra possible et souhaitable de faire sur quinze jours ». En langage peuple ça se traduit par « cause toujours... ».

Enquête TPE

En application de son mandat du congrès de Toulouse, le SNES lance une enquête globale sur les TPE : organisation, effets sur la formation, évaluation. Cette enquête, assez lourde, est téléchargeable sur le site du SNES dans la rubrique « Enseigner en collège, lycée, classe post bac/les actions nationales/les enquêtes » : http://www.snes.edu/clet/article.php3?id_article=432. Elle peut-être renseignée individuellement ou collectivement (ne pas oublier de préciser alors le nombre de collègues ayant participé). Adresser vos réponses le plus rapidement possible à SNES, secteur lycées, 1, rue de Courty, 75341 Paris cedex 07 ou par mail à lycees@snes.edu

Stage SES/STT : contre le MEDEF

Après les premières Rencontres nationales sur l'enseignement de l'économie, le 26 avril dernier à la Sorbonne, à l'initiative de l'Institut de Recherche de la FSU et d'ATTAC et avant les Assises pour l'intégration des sciences économiques et sociales à la culture, les 1^{er} et 2 avril 2004, qui se tiendront, en partenariat avec le Conseil économique et social et dans ses locaux, à un moment où l'enseignement de l'économie a été choisi par le MEDEF, comme angle d'attaque pour la pénétration de « l'esprit d'entreprise » à l'école, le stage que le SNES organise le 14 janvier a pour objectif d'approfondir notre réflexion à la fois sur l'enseignement de l'économie et sur sa place dans les filières ES et STT (bientôt « économie-gestion »). Pour vous inscrire : prendre contact avec le secteur formation syndicale du SNES ou avec Georges Ortusi (georges.ortusi@wanadoo.fr).



L'école comme la santé?

Canicule, grippe, chaque problème de santé devient une catastrophe qui n'a rien de naturel dans un pays dont le système de santé a été longtemps considéré comme un des meilleurs du monde. L'alerte donnée à de multiples reprises par les syndicats de la santé, les différents corps de métiers, infirmières, sage-femmes, urgentistes et même les grands patrons, n'a en rien entamé la volonté des

différents gouvernements qui, année après année, ont continué à mener une politique de rigueur au nom d'un maintien ou d'une réduction des dépenses budgétaires sous couvert d'un pacte dit de stabilité, pacte auquel la France et l'Allemagne, après l'avoir imposé aux pays moins développés, viennent de renoncer.

Aujourd'hui nous voyons tous les effets de cette politique de santé visant à introduire des modes de gestion des entreprises privées dans les hôpitaux, à rechercher des gains de productivité en limitant les recrutements de personnels qualifiés et en augmentant le nombre de cas à traiter. Il ne s'agit plus de patients mais de « cas ». Cette gestion qui se veut rationnelle économiquement postule que les dépenses de santé ont un coût qu'il faut réduire, qu'un service minimum peut être assuré pour tous, mais qu'au-delà le citoyen doit être responsabilisé, c'est-à-dire qu'il doit payer. Ce système est profondément inégalitaire car aujourd'hui ce sont les plus démunis qui en font les frais, opérations reportées voire impossibles faute de personnels, imposant pour ceux qui le peuvent le recours aux cliniques privées. Ainsi, progressivement, les politiques successives ont laissé les hôpitaux à découvert en personnels, imposant le recours aux vacataires, et mis en concurrence le public et le privé au bénéfice du privé, limitant l'accès aux soins pour les plus démunis. Or, les professions de la santé comme celles de l'éducation ont en commun de travailler sur de l'humain, sur autrui, il est donc difficile de gagner en productivité sans réduire la qualité des services rendus. La santé, l'éducation ne sont pas des services comme les autres, et encore moins des marchandises. Elles sont au fondement de ce qui fait le lien social dans notre société. La réduction des recrutements, la régression des budgets, le non-remplacement des personnels conduisent dans un cas comme dans l'autre à une dégradation des conditions d'exercice de ces métiers voire à une incapacité à l'exercer correctement. Développer un système de santé pour tous comme développer un système scolaire au service de tous, plus égalitaire, suppose d'autres choix politiques et notamment budgétaires : la programmation de recrutement incluant des prérecrutements, la revalorisation de ces métiers, mais sur une véritable professionnalisation fondée sur une formation initiale et de haut niveau, une amélioration des conditions d'exercice et des salaires.

Gisèle Jean
cosecrétaire générale

Supérieur

Rentrée universitaire chahutée

La rentrée universitaire est marquée par un mouvement de protestation des étudiants. La cause de ce mouvement est d'une part un projet de loi du gouvernement sur le fonctionnement des universités (projet dit de « modernisation universitaire »), d'autre part la mise en place effective de l'harmonisation européenne (LMD) à travers l'application des décrets et arrêtés d'avril 2002. Le ministre de l'Éducation nationale, après plusieurs hésitations, a annoncé qu'il renonçait à son projet de loi de modernisation, provisoirement, et qu'il maintenait les décrets LMD. Après les manifestations du jeudi 27 novembre ayant rassemblé 20 000 étudiants dans le pays, des délégués de 27 universités en grève ont formé une



coordination nationale qui s'est réunie à Rennes samedi 29 novembre. La plate-forme élaborée par la coordination demande le retrait des décrets d'avril 2002 et une décision claire du gouvernement de retrait définitif du projet de modernisation universitaire. Elle dénonce la suppression du statut des étudiants surveillants (MI-SE), demande un statut social de l'étudiant et une loi de pro- ►► **Suite p. 3**

Salaires

Politique désastreuse

En annonçant une année blanche en 2003 et une hausse de 0,5% des salaires en 2004, représentant le tiers de l'inflation prévue, le gouvernement montre le mépris qui est le sien pour les agents de la fonction publique. Les arguments avancés sont calamiteux. En premier lieu, il faudrait tenir compte des recettes de l'Etat. De la part de ceux qui ont décidé de les réduire, selon des modalités qui privilégient les plus hauts revenus, il fallait oser. La situation économique est invoquée ; compte tenu des prévisions, en cinq années de 2000 à la fin de 2004, la valeur du

point d'indice accusera un retard de près de 10 points sur la croissance. Les orientations explicitées par le ministre sont inquiétantes. Il entend « refonder la politique des rémunérations ». Au lien avec le contexte économique, il ajoute que « la valeur du point doit être négociée en tenant compte de l'inflation mais également de l'ensemble des autres composantes que chaque fonctionnaire perçoit sur sa fiche de paie, à savoir : les régimes indemnitaires, l'évolution des carrières et des compétences ». La méthode n'est pas nouvelle, mais il s'agit aujourd'hui de la ►► **Suite p. 3**

Lettre à Luc Ferry (suite de la page 1)

►► Suite de la p. 1 oubliez de dire à la commission que 60 % des TZR aujourd'hui sont nommés sur des postes vacants à l'année et ne font pas les tâches de remplacement de courte et moyenne durée pour lesquelles ils ont postulé. Vous oubliez de dire également que vous retirez les bonifications au mouvement interacadémique qui rendaient ces postes attractifs pour nos jeunes collègues. Vous laissez croire que vous allez remettre de l'ordre dans la « gabegie », selon l'expression de M. le Sénateur Chamard, en diminuant le nombre des zones de remplacement dans les académies sans mesurer ce que cela peut signifier comme déplacements supplémentaires pour les personnels, si l'on étend leurs zones, comme l'ont fait

à cette rentrée nombre de recteurs. Si la carte des zones doit être mieux ajustée selon les disciplines, la mauvaise couverture des remplacements n'est pas, pour l'essentiel, due à un sous-emploi des TZR. Vous oubliez surtout de dire que vous avez donné l'ordre de couvrir les remplacements de courte et moyenne durée par des personnels vacataires plus maltraités par l'Éducation nationale que tous les CDD du privé, personnels sans droits et sans congés payés, jetés au bout de 200 heures au plus grand mépris des élèves, alors même que nous connaissons un important chômage des contractuels. Le taux d'absence des personnels du second degré est de 3,4 % si l'on en croit le rapport des quatre experts du « grand débat » (6,7 %

dans le premier degré). C'est beaucoup moins que ce que déclarait publiquement un de vos prédécesseurs de triste mémoire, sur ce sujet particulièrement, auquel vous semblez cependant rendre hommage pour son « courage ». Ce « courage » a abouti à la liquidation de la formation continue des personnels au moment où les évolutions la rendent plus que jamais nécessaire. Ce qui est vrai, c'est que les remplacements de courte et moyenne durée sont toujours aussi mal couverts parce que les TZR couvrent les postes vacants. Vous en déduisez qu'on peut encore économiser 4 000 emplois sur les remplacements. C'est ignorer les besoins que créerait le retour à une vraie formation continue sur le temps

de travail pour les enseignants du second degré. Loin d'essayer de répondre à ce besoin urgent, vous proposez une annualisation des services pour contraindre les personnels à se remplacer mutuellement sans bourse délier. Outre que c'est bien méconnaître les contraintes qui pèsent sur les emplois du temps au sein d'un collège ou d'un lycée, cette proposition, que vous réitérez, est pour nous inacceptable et constituerait, dans un contexte où le passage aux 39 heures, puis aux 35 heures n'a eu aucun effet sur le service des enseignants, une véritable déclaration de guerre à notre profession. Nous attendons que vous ouvriez des négociations sérieuses pour en finir avec la pré-



carité et que vous meniez une politique qui voit au-delà des décisions budgétaires annuelles et prépare sérieusement le grand renouvellement de notre profession. Nous attendons que vous traitiez notre métier avec plus d'égards en apportant des solutions aux problèmes posés par le développement du travail en équipe, l'accroissement continu des tâches autres que d'enseignement, l'implication accrue dans l'établissement, la gestion quotidienne des conflits, la sollicitation plus importante et légitime des familles. Nous pensons que la qualité de l'enseignement se ressent de la pression, du manque de temps, de l'absence de formation continue, de débats et de controverses professionnelles. Vous ne nous proposez qu'un retour à la bivalence au plus grand mépris de la qualification nécessaire à tous les niveaux d'enseignement. Loin de suggérer une politique offensive de diversification des langues, vous vous placez en gestionnaire et en organisateur de la raréfaction des options considérées comme trop coûteuses. C'est avec de tels raisonnements que l'on a tué la plupart des langues qui étaient bien implantées encore il y a vingt ans. Nous le paierons cher au plan européen. Il serait plus intelligent de diffuser l'allemand que de demander aux professeurs d'enseigner ce qu'ils n'ont pas appris. Enfin, nous nous étonnons que M. Darcos veuille rapprocher les modes de gestion et de décision du public de ceux de l'enseignement privé. Il accrédite l'idée, que vous ne cessez pourtant de récuser publiquement, que vous pensez l'Éducation nationale comme un agglomérat d'entreprises concurrentielles où chacun jouerait pour soi, recruterait au moins une partie de ses personnels sur profil et déciderait des choix au sein d'une enveloppe sans garantie d'horaires et de programmes. Vous dites vous-même que 15 % des programmes pourraient être à l'initiative des établissements alors que vous ne cessiez de clamer l'an dernier que les programmes resteraient nationaux. Autant il nous semble qu'il faut améliorer la démocratie, la transparence, la prise de décision collective sur des projets en faveur des élèves, le dialogue avec les élèves et leur famille au sein des établissements, autant il nous semble pernicieux de vouloir introduire les règles du privé : irez-vous jusqu'à prôner le choix des élèves par les établissements et des établissements par les familles comme le suggéraient des questions présentes dans les premières versions des fiches de la commission Thélot ? De tels choix, non seulement n'auraient aucune chance de réduire la fracture scolaire comme vous affirmiez vouloir le faire à votre arrivée Rue de Grenelle, mais auraient toutes les chances de la rendre définitive. De telles déclarations discréditent le débat initié par le gouvernement. Nous sommes prêts à débattre avec vous de tout ce qui peut réellement améliorer notre métier et nous vous demandons une audience à cette fin. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

G. Jean, F. Rolet
B. Boisseau, D. Paget

Publicité

Préparer au mieux vos projets ? Les réaliser dès aujourd'hui ?

Comptez jusqu'à 3... La solution est là !



1

• Vous **EPARGNEZ**
sur votre compte **CASDEN**.

2

• Vous **ACCUMULEZ**
des **POINTS CASDEN**.

3

• Vous **EMPRUNTEZ**
à des taux encore plus bas.

Pour bénéficier des avantages du système 1,2,3 CASDEN

Renseignez-**VOUS** auprès de votre Délégation Départementale

CASDEN Banque Populaire

ou sur www.casden.fr



Rentrée universitaire chahutée (Suite de la page 1)

grammation budgétaire pour l'éducation. Elle plaide pour une autre harmonisation européenne qui ne se traduise pas par un éclatement des références nationales et la mise en concurrence des universités. Une délégalisation d'étudiants allemands (qui manifestent aussi dans leur pays contre les coupes budgétaires) était venue participer aux débats ainsi que des représentants anglais et italiens. Cette plate-forme doit être débattue dans les universités avec, en perspective, l'appel à une grande manifestation européenne sur l'enseignement supérieur, le 13 décembre. La FSU (SNE-Sup, SNCS, SNASUB, SNES qui avaient voté contre les textes contestés au CNESER), soutient le mouvement de protestation. Une intersyndicale, comprenant la FERC-CGT, les syndicats de la FSU et certains syndicats affiliés à l'UNSA (mais pas les enseignants chercheurs), dénonce la régression budgétaire sans précédent en matière d'emplois, de crédits de fonctionnement de recherche, d'équipement dans l'enseignement supérieur et appelle à l'extension du mouvement afin que les étudiants soient entendus. ■ **Jean-Hervé Cohen**

Entretien avec Maurice Héryn, secrétaire général du SNESup

L'US : Quelle est la position du SNESup sur l'autonomie des universités ?

Maurice Héryn : L'autonomie des universités doit s'inscrire dans le respect du service public national. L'autonomie que nous souhaitons doit permettre à chaque université de développer des initiatives en terme de pédagogie ou de propositions de cursus. Dans le même temps, des règles nationales de fonctionnement doivent être établies. Les relations avec le ministère doivent être transparentes en ce qui concerne l'attribution des emplois, des crédits pour la recherche, etc.

L'US : En quoi les décrets « LMD » contestés par les étudiants aggravent-ils la situation actuelle ?

M. H. : Les arrêtés Bayrou de 1997 définissaient précisément les appellations pour chaque niveau de formation, avec les grandes lignes sur les contenus et les règles de passage d'un cycle à un autre par exemple. Ces textes étaient très fermés, ne permettant pas d'envisager des cursus pluridisciplinaires innovants. Désormais, chaque université définit ses intitulés, qui se déclinent en domaine, mention, spécialité, ces intitulés pourront être différents d'une fac à une autre, ce qui accroît la confusion. De plus, le système est très opaque, car le ministère impose des normes au cas par cas

et la relative autonomie est bridée selon des critères non transparents. Le contrôle des connaissances, le passage d'un cycle à l'autre ne sont plus définis nationalement. On assiste à l'éclatement des formations et des diplômes, ce qui, grand paradoxe, joue contre l'harmonisation souhaitée.

L'US : Quelle serait selon le SNESup une bonne harmonisation européenne ?

M. H. : D'abord, il faudrait harmoniser en France, c'est-à-dire définir nationalement les contenus principaux des formations offertes. Ensuite on y verrait plus clair pour comparer les formations d'un pays à l'autre. Le surlignage de certains niveaux prendrait alors tout son sens, si chaque université était à même de juger les acquis des étudiants. Il aurait fallu réfléchir, à plusieurs pays, sur des fondamentaux communs dans chaque discipline, afin de donner un véritable sens à l'harmonisation des diplômes.

L'US : Quelle est votre appréciation sur le budget de l'enseignement supérieur ?

M. H. : C'est catastrophique et je ne citerai qu'un fait : zéro création d'enseignants-chercheurs cette année. Alors comment le ministre veut-il améliorer la réussite dans les premiers cycles ? Avec quels personnels pourra-t-on mettre en place des groupes réduits, un suivi des étudiants ?

Agrégés

• Avancement d'échelon en début de carrière

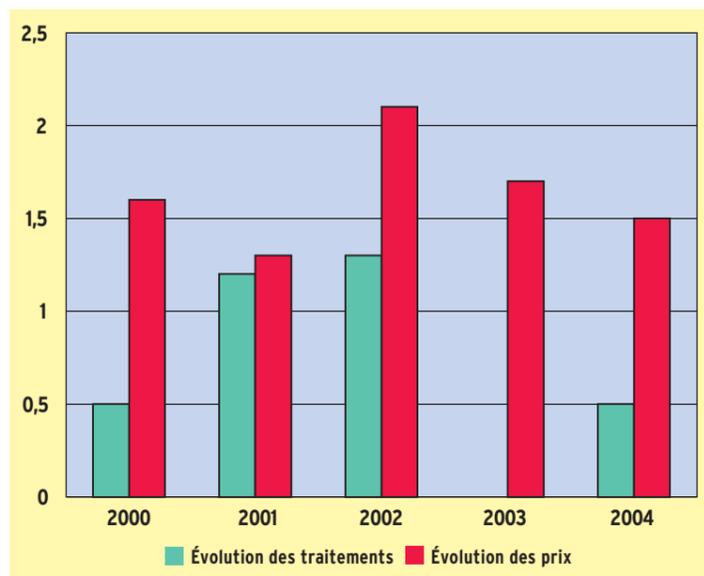
Les arrêtés de promotion au 3^e échelon et au 4^e échelon à compter du 1^{er} septembre 2003 sont parvenus dans les rectorats et sont en cours de transmission aux collègues. C'est la traduction concrète des améliorations que nous avons obtenues et que nous avons présentées dans une précédente US. Les retards sont donc considérablement réduits. Nous continuerons à intervenir pour

que les délais permettent une rémunération en temps réel pour ces promotions à rythme unique pour tous. Pour le passage au 2^e échelon et les reclassements éventuels lors de l'année de stagiarisation, les arrêtés individuels sont en cours de traitement au ministère. Tous devraient être établis au plus tard fin décembre et transmis aux rectorats.

Didier Pihoué, Nicole Sergent (agreges@snes.edu)

Salaires : une politique désastreuse (Suite de la page 1)

Évolution comparée de l'indice des prix hors tabac et des traitements de la fonction publique



formaliser. Elle nie la logique de carrière qui fonde l'évolution des traitements du fonctionnaire. Elle fait payer par les agents l'évolution de leurs qualifications, et les mesures de revalorisation concédées par des mesures indemnitaires sont aujourd'hui opposées à tous alors qu'elles relèvent d'un choix politique.

«Les rémunérations doivent inclure un volet rémunération sur résultats individuels ou collectifs». Revoilà le discours sur l'intéressement ; que personne ne s'y trompe, ils seront peu nombreux les agents ou les services reconnus efficaces. En revanche, une telle discrimination ne peut qu'opposer les agents au sein des équipes, ou les équipes entre elles et générer du découragement.

Amplifiant les régressions en œuvre depuis la désindexation des salaires sur les prix, ces choix pénalisent les personnels qui voient leur pouvoir d'achat baisser. Ils vont à l'encontre des besoins. Comment prétendre relancer la croissance par la consommation quand la

baisse du pouvoir d'achat affecte ainsi le quart des salariés, actifs et retraités ? Ils fragilisent encore l'attractivité des métiers de la fonction publique au moment où un renouvellement important doit intervenir. C'est particulièrement vrai de nos métiers, qui vont devoir recruter dans un contexte de concurrence exacerbée pour attirer les diplômés. Toute les comparaisons l'établissent : le statut salarial de la fonction publique ne cesse de se dégrader : ainsi il faut cinq ans d'ancienneté à un agent rémunéré sur l'échelle E2 pour atteindre le SMIC des salariés passés aux 35 heures en 2002. Le constat ne peut que s'aggraver en 2004.

Les fédérations de fonctionnaires ont toutes dénoncé les décisions gouvernementales. Ensemble, elles proposent aux personnels de débattre des diverses questions d'actualité relatives à la fonction publique et mettent en débat le principe et la forme d'un rendez-vous d'action courant janvier. ■

Anne Féray

Le SNES : état de santé

Satisfaisant, mais peut mieux faire

Avec 46 263 cotisations enregistrées au SNES le 28 novembre, l'état de santé du SNES est satisfaisant même si nous constatons un retard de 3 661 cotisations par rapport à l'an dernier à la même date. Les causes doivent en être recherchées. Les taux de renouvellement des syndiqués d'une année sur l'autre et d'abandon sont en hausse. Ce phénomène touche l'ensemble des syndicats. De plus, les effets du mouvement du printemps (possible sentiment de déception, découragement, ponctions sur les salaires) ne sont probablement pas étrangers à ce retard.

1000 coups de fil aux syndiqués

Il nous faut comprendre et analyser les raisons profondes de cette situation. Les militants du SNES, à tous les niveaux, vont donc prendre leur téléphone et solliciter 1 000 syndiqués qui avaient payé leur cotisation en septembre-octobre 2002 et ne l'ont pas encore renouvelée cette année. Si vous êtes de ceux-là, accueillez-les favorablement et débattre sincèrement avec eux.

Solidaires en tenant bon

Le syndicat est la forme de collectif solidaire la plus fréquente dans le monde entier et dans toutes situations. Collectif solidaire constitué déjà dans l'établissement même ; ça fait du bien de ne pas être isolé(e) face aux difficultés d'exercice du métier, aux déboires de début de carrière, ou encore face à l'autoritarisme d'un chef d'établissement... C'est un collectif de recherche et d'information, voire de formation ; échangeons nos expériences, les stages syndicaux ouvrent des horizons ; se regrouper, se syndiquer, c'est aussi vouloir se donner les moyens de résister, même si nous savons que ce n'est pas simple face à l'in-

Grand débat sur l'école : premières initiatives intersyndicales dans les académies et les départements

Plusieurs forums ont déjà eu lieu ces derniers jours : le 27 novembre à Blois ; le 3 décembre, Forum local de l'éducation (débat public) à Mende, le 1^{er} décembre à Roanne.

D'AUTRES COMMENCENT À ÊTRE PROGRAMMÉS, NOTAMMENT

- **Marseille :** FSU, SGEN, UNSA, jeudi 8 janvier 2004, 18 h, IUFM Canebière.
- **Quel partenariat dans et hors EN pour une orientation choisie et une contribution à la réussite de tous les élèves ?**
- **Amiens :** lundi 15 décembre, de 9 h à 17 h au SNES, 25, rue Riolan.
- **Douai :** forum FSU samedi 6 décembre.
- **Dans le Gard :** samedi 6 décembre, distribution à la population de la brochure SNES à Nîmes, Alès, Bagnols, Le Vigan.
- **Dans l'Hérault :** samedi 6 décembre, 14 h à Montpellier, distribution de la brochure du SNES sur la Comédie (rendez-vous au Gaumont) ; mardi 9 décembre, 18 h, débat avec les parents au lycée Jean-Moulin de Béziers ; vendredi 12 décembre à 18 h, projection-débat autour du film de Marcel Trillat sur la précarité au collège Las Cazes à Montpellier.
- **Académie de Nice :** jeudi 4 décembre, 17 h au local du SNES de Nice ; vendredi 5 décembre, 17 h 30 La Crau, collège Fenouillet ; vendredi 5 décembre, 17 h 30, La Seyne, IUFM ; mercredi 3 décembre, 17 h 30, Tourves, salle municipale, Espace Culturel ; mercredi 3 décembre, 17 h 30 ; mercredi 26 novembre, 17 h 30 Ginasservis, salle municipale La Roche ; lundi 8 décembre, 18 h, Draguignan, MJS ; lundi 1^{er} décembre, 17 h, Le Luc, au collège.
- **Dans le Cher :** le mercredi 10 décembre à partir de 19 h 30, salle de l'IMEP, rue Joyeuse, à Bourges.
- **Ecole et Société :** le vrai débat, avec Yves Baunay, co-auteur du livre «Le nouvel ordre mondial».
- **Dans l'Eure-et-Loir :** le vendredi 5 décembre à 20 h 30, au lycée Fulbert, rue St-Chéron, à Chartres. *Quelle Ecole pour demain ? Quelles ambitions lui assigner ?* Avec Jacques Bernardin, docteur en Sciences de l'Éducation, ESCOL, Paris VIII.
- **Dans l'Indre et Loire :** le mercredi 26 novembre à 20 h 30, salle de l'école Raspail (près du CDDP), à Tours. *Politiques éducatives, pratiques professionnelles et démocratisation de l'accès au savoir*, avec Jean-Yves Rochex, professeur en sciences de l'éducation à l'université Paris VIII.
- **Dans le Loiret :** mardi 16 décembre à 20 h 30. Réunion ouverte à tous, à l'initiative des syndicats et associations. *Éducation, instruction, formation, quel projet d'école pour les jeunes ?* Les personnels, les usagers, les acteurs complémentaires de l'école et leurs organisations proposent.
- **Dans les Hauts-de-Seine :** jeudi 11 décembre 20 h 30 à Nanterre, *une autre école est-elle possible ?* Débat avec Samuel Johsua, à l'initiative d'un collectif d'usagers et de professionnels de l'école publique soutenue par ADN, ATTAC, AUTREMENT, collectif des personnels de l'Éducation Suresnes-Puteaux, CGT EDUC'ACTION, FCPE 92, FSU-SNASUB-SNES-SNES Sup-SNUIPP, La Ferme du Bonheur, Mieux Vivre au Petit-Nanterre, Puteaux Alternative 1, SGPEN-CGT, SUD Education-Etudiant dans les S1 : on débat sur le débat.

QUELQUES EXEMPLES PRIS À PARIS ET VERSAILLES

- **Lycée Sophie-Germain, Paris 4 :** beaucoup de réserves exprimées en CA mais on a des choses à dire. Thèmes arrêtés : « aider les élèves à réussir », « éducation et Europe », les animateurs : un IPR vie scolaire et un IO stagiaire. Une heure mensuelle syndicale arrêtera les décisions définitives et la nature des interventions. Fortes interrogations sur les modalités de dépouillement des remontrances et des synthèses et sur leur crédibilité.
- **Collège R-Queneau, 5 :** CA réuni « à la hussarde », dates précoces pour le débat (dès le 3 décembre), animation par une journaliste. Organisation d'heures mensuelles syndicales pour une expression sur la base de nos questions.
- **Lycée Montaigne :** tract distribué le 3 décembre lors de la première réunion.
- **Lycée Emile-Dubois, 14 :** refus d'y participer et intervention parallèle le jour-même.
- **Lycée Buffon, 15 :** après un débat « serré » pour arrêter la position, décision arrêtée avec l'assentiment de tous : pas de participation au débat officiel et organisation d'un contre-débat le même jour en y invitant parents, élèves. Communication de la décision du SNES le jour du CA, ce qui a provoqué l'embarras, notamment du côté des parents d'élèves qui imaginaient mal de débattre en la seule présence de « non-syndiqués ».
- **Collège Rouault, 19 :** contre-débat organisé et expression en direction de la presse.
- **Collège Matisse, 20 :** après un grand tollé sur ce « grand débat », idée qui prévaut : motion explicitant la défiance des personnels lors du CA, adoptée par tous les présents à l'exception de l'administration.
- **Lycée Camille-Saint-Saëns, Deuil-la-Barre :** après consultation des collègues (heure mensuelle puis consultation individuelle) participation au débat mais dans un autre cadre que celui que le ministère prétend imposer.

A disposition sur le site un exemple de déclaration préalable à adapter pour l'ouverture des débats en fonction de la situation dans l'établissement.

transigeance gouvernementale. Le syndicat, c'est bon pour le moral.

Se syndiquer c'est exercer sa liberté

La liberté syndicale comme bien d'autres ne s'use que si l'on ne s'en sert pas. Ne serait-il pas dommageable pour nos métiers, comme pour le système éducatif lui-même, que tout ce qui a été gagné dans le passé passe à la trappe ? Le syndicat est une force de proposition que nos ministres dénigrent quand il s'oppose à leurs contre-réformes. Il est aussi une force de contestation. En adhérant, chacun pèse sur les choix syndicaux, confronte son point de vue à celui des autres. C'est grâce à ces apports divers que se construisent les orientations syndicales. Chacun(e) apporte au syndicat ce qu'il(elle) veut bien apporter et n'a aucune obligation ; chacun(e) peut prendre des responsabilités démocratiquement, dans son établissement pour commencer, ou créer une section SNES si elle n'existe pas. Il n'est pas besoin pour cela d'attendre l'imprimatur d'un autre niveau du syn-

dicat : le SNES est l'outil et la propriété de ceux et celles qui le constituent et le font vivre.

Le SNES a besoin des cotisations des adhérents

Ce sont ses seules ressources. Le SNES, à la différence d'autres syndicats, ne reçoit aucune subvention directe de l'État. Pour ses publications, son site Internet, organiser les réunions et les stages syndicaux, former ses élu(e)s dans les commissions paritaires à tous les niveaux, le SNES a besoin des cotisations de ses adhérents. C'est ce qui fait sa force et fonde son indépendance. Le montant moyen est de 166 euros soit réellement 83 euros compte tenu du crédit d'impôt, et le montant est proportionnel au salaire. Ne tardez pas à vous (re)syndiquer ! Avec la prochaine US, les collègues qui avaient payé l'an dernier avant le 31 décembre et dont la cotisation n'est pas enregistrée recevront un courrier de rappel. ■

Jean-Jacques Mornettas,
jjm@snes.edu
Eugenio Bressan
eugenio.bressan@snes.edu

Vous souhaitez rejoindre le SNES ? Remettez ce bulletin après l'avoir complété à un militant du SNES ou retournez-le à votre section académique ou au SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07

Identifiant SNES (si vous êtes déjà adhérent)	Catégorie (certifié, agrégé, hors-classe, chaire sup., maître aux., contractuel, vacataire, MI-SE, CO-Psy, CPE...)
Sexe : Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Date de naissance	Discipline
Nom (utilisez le nom connu du rectorat)	Echelon
Nom patronymique (de naissance) Prénom	
Résidence, bâtiment, escalier...	
J'accepte de fournir au SNES, et pour le seul usage syndical, les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 25 et 27 de la loi du 6/1/1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même, dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07 ou à ma section académique.	
N° et voie (rue, bd...)	Date
Boîte postale, lieu-dit, ville pour les pays étrangers	Signature
Code postal Ville ou pays étranger	
Tél. 1 Portable ou tél. 2 Fax	
Adresse électronique (respectez minuscules, majuscules et caractères spéciaux)	
Établissement d'affectation ministérielle (code, nom et ville)	
Établissement d'exercice si différent (code, nom et ville)	

CO-PSY

Curieuse initiative !

Le ministère de la Famille a mis en place 4 groupes de travail, centrés sur l'accompagnement de l'adolescent et préparatoires à la conférence sur la famille en 2004.

D'eux d'entre eux retiennent toute notre attention. L'un concerne « le projet personnel et les engagements collectifs ». Sa présidence a été confiée à G. Longuet dont les positions sur la décentralisation des services l'an dernier, étaient, on ne peut plus claires ! Mais là n'est pas la seule originalité. Le groupe est en effet composé pour un tiers de représentants d'élus et d'organisations patronales.

Le reste de la commission est constitué par des associations familiales ou humanitaires et par les confédérations syndicales (CGT, CFDT, CGC, CFTC, FO). La FSU dont le gouvernement refuse toujours de prendre en compte la représentativité, en est exclue !

Même chose en ce qui concerne l'autre groupe, présidé par M. Ruffo, centré sur les problèmes de santé, les conduites addictives ou suicidaires, les prises de risque. Seuls des médecins, des infirmières et des psychiatres sont conviés à y participer. Que cherche-t-on à démontrer par cette curieuse initiative ? Qu'il faut permettre à l'entreprise de peser davantage sur l'orientation ? Que décidément, comme continue à le dire le ministre de l'Éducation nationale, il serait préférable de décentraliser les CIO ? Que les compétences des CO-Psy, psychologues reconnus par la loi de 85, sont ignorées volontairement au profit de certains lobbies ? Qu'il est préférable de confier le suivi et la prévention des difficultés rencontrées par les adolescents à du personnel médical extérieur plutôt qu'à des équipes pluriprofessionnelles complètes et disponibles dans les établissements ?

Le déni est un moyen de défense, mais la réalité est toujours là !

Catherine Remermier

PRÉCARITÉ
Révoltant

Nous avons déjà dénoncé, dans les US précédentes, les conséquences de la refonte de l'indemnisation chômage : amputation des droits, voie d'entrée directe vers le RMI pour plus de 800 000 chômeurs.

Nos collègues non titulaires sont concernés par ces mesures révoltantes. Ainsi c'est au tour des rectorats d'annoncer par courrier, à des collègues non titulaires qui s'étaient ouverts des droits pour 30 mois, qu'ils ne seront indemnisés que pour 23 mois.

Sans autre forme d'explication, c'est en vertu de la nouvelle réglementation UNEDIC qui s'applique à tous les chômeurs au 1^{er} janvier 2004 ! Inacceptable, alors que les non-titulaires sont gravement touchés par le chômage. Les associations de chômeurs, AC ! APEIS, MNCP, la CGT chômeurs organisent une journée nationale le 6 décembre.

Manifestation parisienne, 14 heures : Denfert-Rochereau.

Nous y apportons tout notre soutien et appelons à se mobiliser aux côtés des chômeurs et précaires.

Florence Dursapt

Élections au CTPC
du CNED (2/12/2003)

La FSU emporte 3 des 6 sièges au plan national et sera présente dans les instances de tous les instituts.

Retraite

Chères études

Au cours de la table ronde du 10 juin, Nicolas Sarkozy avait, au titre des compensations à la baisse programmée des pensions, pris l'engagement de définir rapidement « les modalités financières facilitant le rachat des années d'études ».

Dés cette époque, nous revendiquons une aide de l'État employeur. Du côté gouvernemental, la conception était autre : l'agent finance la totalité de la somme qu'il peut espérer percevoir au long de sa retraite. Nous avions alors dénoncé le risque d'un coût prohibitif.

Le projet de décret confirme entièrement nos craintes. Un certifié de 25 ans (3^e échelon) devrait déboursier 29 932 euros en 2004 pour racheter trois annuités (le maximum autorisé par la loi). Il en coûterait 114 379 euros à un certifié âgé de 50 ans (11^e échelon). Des sommes accessibles seulement à ceux qui ont d'autres revenus que leurs salaires. C'est à eux que les avantages fiscaux importants assortis au dispositif profiteront. Un rachat au régime général pour les salariés du privé obéit aux mêmes principes ; mais il ne porte que sur une partie de la retraite (le tiers pour les cadres). Il est donc moins coûteux mais l'avantage qui peut en être retiré est plus réduit. Se confirme également que nous passons d'un système où la retraite était clairement prévisible (75 % du dernier traitement) à une situation d'incertitude dans laquelle les garanties collectives s'effacent devant les stratégies individuelles. Le futur retraité est ainsi invité à être hyperrationnel. Il peut choisir

entre trois formules : rachat pour la seule durée de liquidation (pour augmenter le montant de sa pension), rachat de la seule durée d'assurance (pour éviter la décote) ou les deux, mais c'est plus cher. On valide trimestre par trimestre (le fonctionnaire peu fortuné rachètera deux trimestres), et on peut choisir sa formule pour chaque trimestre. Les calculs tiennent compte de votre probabilité de décéder avant l'âge et du risque d'avoir des enfants qui vont majorer votre pension au-delà de trois. Vous pouvez fractionner les versements, mais en supportant un taux d'intérêt ! Enfin, il vous faut comparer l'avantage fiscal (déduction du revenu imposable) avec ceux de l'immobilier et de l'assurance vie ! Chacun est invité à être son propre assureur. ■ Daniel Rallet

Une très longue
espérance de vie

A aura 60 ans en 2008. Il totalisera alors 37 annuités. Promu à la hors-classe des certifiés à la rentrée 2003, il est rémunéré à l'indice 740 et partira en retraite à l'indice 782.

Pour ne pas subir de décote, il lui faut racheter 8 trimestres en durée d'assurance. Cela lui coûtera 61 838 € pour un gain mensuel sur sa retraite de 66,43 €. Il lui faut atteindre l'âge vénérable de 137 ans pour amortir son investissement.

On ne prête qu'aux riches

B, certifiée stagiaire est adhérente à la MGEN. Le rachat de trois années effectuées dès 2004 serait plus rapidement amorti. Mais il suppose d'immobiliser pendant 35 ans près de 30 000 €, ce qui représente son salaire net de 21 mois et demi. Si elle peut faire ce choix, elle bénéficiera d'avantages fiscaux.

Amendement

Les droits des femmes

Tard dans la nuit, un amendement du député Jean-Paul Garraud a été adopté à l'Assemblée nationale, le 27 novembre 2003. Au départ, il s'agissait de créer un délit d'interruption involontaire de grossesse par « imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de sécurité ou de prudence » pour mieux « protéger » la femme enceinte. Officiellement, bien sûr, il n'y a aucune atteinte au droit à l'IVG, mais qu'en est-il en réalité ? Il va sans dire qu'à partir du moment où un texte reconnaît au fœtus un statut juridique de « personne », on peut remettre en cause le droit à l'IVG. Il faut de plus préciser que ce même député avait déjà essayé de faire voter un amendement similaire au Sénat (au détour de la loi sur la sécurité routière) et que son texte n'avait pas été adopté. Par ce texte, M. Garraud ne permet pas seulement un acte juridique mais il revendique un acte politique.

Cet amendement est extrêmement grave pour le droit des femmes à



© THIERRY NECTOUX

disposer de leur corps et il doit être combattu avec la plus grande détermination. Des associations, des syndicats et des partis politiques se sont déjà exprimés et ont dit toute leur colère contre un amendement déposé alors qu'il n'y avait presque plus personne dans l'Hémicycle.

Nous devons tous nous mobiliser, faire entendre notre voix pour que le Sénat ne confirme pas cet amendement qui va à l'encontre de la liberté de choix des femmes à avoir ou non un enfant, liberté acquise après de si longs combats. ■

Maryvonne Guignonnet
secteur.femmes@snes.edu

25 novembre : journée contre
les violences faites aux femmes

En une année, 72 femmes meurent sous les coups de leur conjoint et, au cours de leur vie, 11 % des femmes ont été victimes d'agressions sexuelles (parmi elles, 5,7 % ont subi une tentative de viol, 2,7 % ont été violées).

Les violences faites aux femmes sont un fait social qui touche tous les milieux et qu'il faut combattre. Dans les écoles, la mixité peut parfois se résumer à une cohabitation des filles et des garçons, la violence faite aux filles existe et doit nous interpeller.

Les violences vécues hors de l'école doivent aussi être envisagées par l'équipe éducative : les mariages forcés, les incestes, les viols... touchent des jeunes filles qui peuvent être nos élèves.

Ainsi, pour que le 25 novembre ait une raison d'être, nous avons notre rôle à jouer en promouvant une éducation égalitaire, non sexiste, consciente des violences faites aux filles et aux femmes, volontariste pour que chacun respecte l'autre. ■ M. G.

Affaires étrangères

Grève très suivie

Al'appel de tous les syndicats du ministère des Affaires étrangères (CFDT, CGT, FO, FSU et UNSA), les grévistes étaient très nombreux dans tous les services le 1^{er} décembre. Le mouvement a touché les services en France, les postes diplomatiques et consulaires à l'étranger, les établissements culturels et le réseau scolaire de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Cette grève résulte de la volonté de réforme du ministre des Affaires étrangères, élève zélé de la réforme de l'Etat. Il met en œuvre une réforme essentiellement destinée « à renforcer les capacités stratégiques » du ministère au détriment des outils d'action directe. Ainsi le réseau consulaire est en partie menacé, l'Etat se désengagerait de l'action sociale pour les Français à l'étranger, le réseau des établissements culturels verrait une vingtaine de ses établissements fermés et la coopération serait encore plus déléguée à des opérateurs privés. L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger fait partie du dispositif et cela se traduit par des velléités de rupture de convention pour nombre d'établissements, par la volonté de prendre des distances avec l'enseignement en France et par un budget catastrophique.

Outre toutes les conséquences qu'auront ces orientations sur la capacité d'action extérieure et sur les emplois qui dépendent du ministère des Affaires étrangères, ce dispositif permettrait de transférer nombre d'activités vers le secteur privé. En cohérence avec cette « stratégie

ministérielle de réforme », le ministre veut faire passer un plan d'économies sur les rémunérations à l'étranger dont les principales victimes seront les personnels dont les rémunérations en France sont les plus faibles. Sous couvert de mettre en œuvre une réforme des rémunérations, le ministère des Affaires étrangères veut imposer comme premier acte de cette réforme une diminution des indemnités qui touchera directement ou indirectement tous les personnels en poste. Cette méthode est d'autant moins admissible qu'elle s'est faite sans négociation et sans engagement précis sur les autres étapes. Elle l'est encore moins sur l'utilisation des économies ainsi réalisées dont la plus grande partie est confisquée par Bercy, sans retombées significatives sur les recrutés locaux et les personnels en poste en France. Malgré l'importance du mouvement, le gouvernement fait la sourde oreille et ne propose aucune négociation. Faudra-t-il de nouvelles grèves pour être entendu ? Les personnels sont consultés pour décider de la suite du mouvement. ■ Roger Ferrari



© AFP

Journée d'étude

Enseignants en situation de handicap

Une cinquantaine de personnes ont débattu mercredi 19 novembre de la place faite aux enseignants handicapés, dans les écoles, établissements du second degré et à l'université. Plusieurs associations étaient présentes, ainsi que des représentants des ministères de l'Éducation nationale et de la Fonction publique.

De nombreux collègues sont venus témoigner de leur vécu, souvent difficile. Le « parcours du combattant » commence au niveau du recrutement lui-même, face à l'incompréhension ou à l'indifférence de l'administration, et il faut vraiment avoir « la vocation » pour s'accrocher et ne pas céder au découragement. Un enseignant du premier degré, malvoyant, dit son regret de ne se voir confier que des tâches périphériques dans l'école, alors qu'il n'aspire qu'à être « maître d'école »... Une collègue malentendante, qui lit parfaitement sur les lèvres, fait remarquer qu'on parle encore « dans son dos » ! Une enseignante du CNED met en évidence le manque de postes de réemploi et les difficultés pour les personnes malades ou handicapées de trouver des solutions, si l'enseignement en présentiel s'avère impossible, et souligne que la mise en invalidité n'est en général pas le premier souhait des collègues.

Un enseignant de Toulouse, fait état des difficultés qu'il a eu pour

obtenir un assistant cette année. La situation relève de bricolages locaux (les assistants peuvent selon les cas être recrutés comme MI-SE, comme emploi-jeune, comme vacataire, certains enseignants ont même dû payer eux-mêmes leur assistant !). Le ministère a décidé que les assistants seraient désormais recrutés comme assistants d'éducation. Les assistants d'enseignants handicapés n'ayant jamais été des « étudiants-surveillants », ils ne s'y substituent cependant pas.

Le SNES avait dans son congrès relevé ces situations inacceptables et décidé de réfléchir à un statut d'assistant de professeur en situation de handicap. La FSU a demandé au ministère de la Fonction publique que cette question soit portée à l'ordre du jour du prochain comité de suivi du protocole. Lors du stage, nos interlocuteurs se sont dits ouverts à la discussion sur ce point. La priorité doit être d'assurer la présence d'un assistant auprès des collègues, dans les meilleures conditions possibles, comme nous l'avons d'ailleurs fait avec les assistants AVS, pour les enfants handicapés. Un groupe de travail SNES se réunira en janvier sur ce sujet.

Cette première journée FSU en appelle d'autres, pour une meilleure prise en compte de cette question dans la fédération. ■

Elizabeth Labaye

Nos métiers en débat

Qualification, affectations, formation

Nous poursuivons à travers cette page la réflexion sur les métiers de l'éducation entamée dans la dernière US à l'occasion du « grand débat », en nous attachant plus particulièrement aux questions de qualification, d'affectation et de formation des enseignants. Les politiques éducatives européennes ont à résoudre la question de l'attractivité du métier enseignant ; la France n'est pas épargnée et devra remplacer près de 170 000 enseignants du second degré, CPE et CO-Psy. d'ici à 2010. Si la désaffectation frappe particulièrement le métier enseignant du second degré, c'est que celui-ci est soumis à de multiples tensions et que les collègues, vivant au quotidien des difficultés majeures, souffrent de l'absence de formation suffisante, de l'absence de temps, de l'absence de conditions propices aux apprentissages.

Réfléchir à la professionnalité enseignante, suppose donc d'analyser ce qui constitue la spécificité de nos métiers et leur complexité, leur revalorisation, l'amélioration de la formation et la transmission du patrimoine collectif.

Les outils existent pour répondre aux exigences d'un projet d'école assurant la réussite de tous ; encore faut-il poser la nécessité d'un nouvel élan du système éducatif, d'objectifs ambitieux de qualification et de démocratisation, d'unité des missions et non des solutions au rabais passant par la déqualification.

Frédérique Rolet

Produire et entretenir la qualification enseignante

Les politiques éducatives suivies depuis quinze ans surestiment systématiquement la connaissance de la production de la qualification enseignante. Elle est pourtant au cœur de l'efficacité du système éducatif. Les progrès accomplis dans les dernières décennies du XX^e siècle n'ont été possibles que par l'effort personnel des enseignants pour s'approprier de nouveaux contenus et élaborer de nouvelles pratiques. Mais un effort strictement personnel finit pas trouver ses limites et produit aussi de l'épuisement.

Tous les travaux et recherches menés par le SNES montrent qu'on aurait beaucoup à gagner à agir sur trois leviers pour progresser. Le premier est celui d'une amélioration de la qualification universitaire des professeurs du secondaire : le recrutement à la licence est insuffisant et l'année de préparation au concours sert finalement de mise à niveau au plan de la culture générale de la discipline. On aurait tout intérêt à recruter au moins à bac + 4 avec des

formations qui élargissent et complètent la culture disciplinaire. Un professeur plus à l'aise avec les contenus qu'il enseigne est aussi plus libre dans ses choix pédagogiques.

Le second levier est celui d'un développement de la formation continue reposant sur des mises à jour scientifiques régulières et sur l'observation critique des pratiques professionnelles. Formation continue sur le temps de travail, impliquant l'université, les IUFM, les grands organismes de recherche. Le peu qui existe aujourd'hui ne répond qu'au besoin d'information sur les changements institutionnels.

Le troisième levier est celui du développement de l'échange professionnel et du travail collectif dans et hors de l'établissement. Le besoin est immense si l'on en juge par le développement des sites disciplinaires et listes de diffusion. Il va de la création et de la diffusion d'outils et de ressources à des réflexions plus approfondies sur les manières de faire. ■

Formation continue...

La réalité de la formation continue des personnels contredit les discours officiels sur l'éducation tout au long de la vie. « Le succès des réformes engagées dépend directement de la motivation et de la qualité de la formation de l'éducation et de la formation... Il importe de prendre des mesures pour attirer vers le métier d'enseignant les meilleurs talents et les y garder. Il faut en outre les préparer à leur nouveau rôle dans la société de la connaissance et dans la transformation des systèmes d'éducation et de formation.

Chaque pays devrait mettre en place, d'ici 2005, un plan d'action de formation continue du personnel éducatif : elle devrait être substantiellement renforcée... mais aussi gratuite, organisée pendant le temps de travail et avoir un impact positif sur l'évolution des carrières. Tel est le projet de communication de la commission « éducation et formation 2010, daté du 11/11/03 de la Commission des Communautés européennes ».

La France a fort à faire en ce domaine ! De dégradation en dégradation, la formation continue est sinistrée : le budget a baissé de moitié depuis 8 ans. En cas de difficultés, on puise dans les crédits de la formation continue. Résultat : on supprime des stages en cours d'année, on ampute leur durée, on relève les seuils d'ouverture. Bref les gens qui doivent former les autres disposent de moins de moyens que les autres pour se former eux-mêmes. Et tous nos ministres parlent de formation tout au long de la vie !

Le SNES et les enseignants ne se résignent pas à la misère de la formation continue car celle-ci est un droit. ■

... et initiale

La complexité croissante des tâches d'enseignement et d'éducation impose à la fois un haut niveau de qualification disciplinaire et scientifique et une formation professionnelle plus cohérente et mieux adaptée aux exigences de l'exercice du métier au quotidien. Cela nécessite :

- D'inscrire la formation dans la durée selon une progressivité, en développant les modules de préprofessionnalisation et stages d'observation dans les cursus universitaires, ainsi que les formations d'accompagnement dans les premières années d'exercice.

- De mieux articuler apports théoriques et expérience de terrain, centrer l'évaluation de la formation sur les stages et le mémoire professionnel davantage conçu comme un travail de réflexion, de prise de distance, de mise en relation de l'expérience et des apports théoriques.

L'augmentation de la durée hebdomadaire du stage en responsabilité, évoquée par le ministère au prétexte que la pratique du terrain aurait un caractère plus formateur que les autres éléments de la formation dispensée en IUFM, est inacceptable.

Elle se traduirait concrètement par une formation sur le tas appauvrie de sa dimension théorique. ■



© THIERRY NECTOUX

Recrutements Vers une régionalisation soft ?

Tout en réduisant les recrutements, le ministère avance l'hypothèse d'une réforme des procédures d'affectation des lauréats des concours comme une réponse à la nécessité d'améliorer l'attractivité du métier : les « concours nationaux à affectation régionalisée ».

La régionalisation pure et simple des recrutements, comme dans le premier degré, serait donc à juste titre exclue parce que non viable, en raison notamment des disparités des effectifs et de l'implantation géographique des viviers. Le caractère national des concours du second degré – avec appel à candidature, programme, jury et épreuves uniques – serait préservé. Cela dit, la formule proposée par le ministère suscite des interrogations majeures dans la mesure où elle met en perspective une remise en cause du mouvement national par

la possible exclusion des néo-titulaires de la phase interacadémique. Actuellement, les lauréats des concours sont affectés en stage dans une académie, pour une année, dans le cadre d'un groupe de travail ministériel. Les lauréats ex-nono-titulaires qui relèvent d'un stage en situation, avec un service à temps plein, sont généralement maintenus à titre provisoire dans leur académie d'origine. Les autres sont pour l'essentiel affectés en formation en IUFM en fonction des capacités d'accueil des IUFM, des besoins des rectorats et d'un barème qui prend en compte le rang de classement au concours, la scolarité en IUFM et la situation familiale notamment. En règle générale, huit sur dix d'entre eux sont affectés dans l'académie de leur choix et la quasi-totalité des demandes de rapprochement de conjoints sont satisfaites.

A l'issue du stage, les néo-titulaires doivent obligatoirement postuler pour une première affectation et ils représentaient en 2003 47% des candidats au mouvement, les 53% restant étant des titulaires demandeurs de mutation. Les académies n'étant pas également pourvoyeuses de recrutements, leurs besoins étant inégaux compte tenu notamment de leur pyramide des âges, l'essentiel des ajustements se joue donc dans le cadre de la phase interacadémique du mouvement national. Tendance lourde du mouvement déconcentré : la moitié des sortants d'IUFM sont affectés dans quatre académies (Créteil, Versailles, Lille, Amiens).

S'agit-il d'en atténuer les effets en anticipant d'une année l'affectation définitive des lauréats des concours ? Peut-on raisonnablement leur garantir l'affectation de leur souhait dès l'obtention du concours ? Selon quels critères ? Si tel était le cas, cela ne ferait qu'empirer la situation des académies déficitaires. Réduites aux seules demandes des titulaires, les possibilités de mutation au mouvement national diminueraient considérablement et le blocage de la mobilité géographique frapperait l'ensemble des collègues. ■

Et sur les conditions de travail en collège : pas de questions ?

Pour assurer la forte croissance des taux de scolarisation (80,1% des élèves accèdent aujourd'hui à un niveau V de formation) les moyens n'étant pas à la hauteur, les équipes ont dû porter le collège à bout de bras, au prix d'efforts souvent méconnus. Ainsi, force est de constater que si le système a progressé, les conditions de travail se sont considérablement dégradées tant pour les élèves que pour les professeurs.

Les dotations horaires globalisées étriées conduisent souvent les établissements à réduire le nombre de divisions, et donc à augmenter les effectifs par classe. De plus, le travail en groupe est peu développé (les arrêtés ne les prévoient que pour quelques disciplines en Sixième). Les horaires disciplinaires ont été diminués par l'arrivée des IDD. Il est alors très difficile de diversifier les approches pédagogiques, de mettre les élèves en activité : comment les motiver et apporter l'aide dont chacun a besoin ? La spirale de l'échec scolaire est encore aggravée par le travail qui est renvoyé à la maison faute de pouvoir être fait en classe, creusant les inégalités. Pour les enseignants, tout cela se traduit par des difficultés croissantes dans la gestion des classes, par le sentiment du travail inabouti, d'échec dans la mission de transmission des connaissances. La surcharge de travail ne fait qu'aggraver la situation : la baisse des horaires disciplinaires a augmenté le nombre de classe et d'élèves pris en charge par un enseignant. Les tâches supplémentaires s'empilent, souvent imposées et non rémunérées : évaluation Sixième (nos interventions ont permis de rendre facultatives celles de Cinquième), heures de vie de classes, tutorat auprès d'élèves en difficulté, multiplication des réunions diverses...

Et pour couronner le tout il devient difficile de faire valoir les décharges statutaires, la gestion des services est faite à l'heure près avec pour conséquence l'augmentation des services à cheval, ou compléments en SEGPA pour des enseignants non formés et souvent non volontaires.

La situation ne peut continuer d'évoluer dans cette direction. Nous ne voulons pas revenir sur l'ambition de progrès pour tous au collège. Quels moyens se donner pour maintenir cette ambition ? Voilà des questions qui ne sont pas prévues dans les fiches Thélot car l'investissement dans l'éducation, sur le long terme, n'est pas d'actualité.

Qu'à cela ne tienne, à nous de faire valoir la nécessité de poser les « bonnes questions », même si elles dérangent et de faire valoir nos propositions. Les expressions des fiches Thélot « investissement professionnel », « mérite des enseignants » sonnent mal dans nos salles des profs : nous avons déjà donné !



© THIERRY NECTOUX

« POUR UN COLLÈGE DE LA RÉUSSITE POUR TOUS » Stages nationaux décentralisés

Les nouvelles grilles horaires s'appliquent cette année en Quatrième ; de plus, l'architecture de la future Troisième se précise. Les débats actuels et le développement de l'alternance doivent nous conduire à nous interroger sur la place du collège dans le système éducatif et aux moyens nécessaires à la construction d'un véritable collège de la réussite pour tous.

Au moment où s'ouvre le « grand débat », l'un des objectifs du stage collège est aussi de donner des armes aux collègues pour mettre en avant les propositions du SNES.

• 16 et 17 décembre 2003 pour les académies de Lyon, Dijon, Clermont et Grenoble, à Lyon.

• 17 et 18 décembre pour les académies d'Aix-Marseille, Nice et Montpellier, à Aix-en-Provence.

• 7 et 8 janvier 2004 pour les académies de Toulouse, Bordeaux et Limoges, à Toulouse.

• 14 et 15 janvier 2004 pour les académies de Nancy-Metz, Strasbourg, Besançon et Dijon, à Etival (88).

• 14 et 15 janvier 2004 pour les académies de Rennes, Nantes, Rouen et Caen, à Rennes.

Pour s'inscrire à ces stages : SNES Formation syndicale 7, rue de Villersexel, 75007 Paris. Tél. : 01 40 63 27 10. Fax : 01 40 63 27 40. Mél : formation.syndicale@snes.edu.

DIPLÔMES, QUALIFICATIONS

Groupe de travail CGT-FSU

Depuis deux mois la FSU et la Fédération de la métallurgie CGT se réunissent régulièrement pour travailler sur la question des qualifications et diplômes. Les fédérations de la métallurgie des organisations de salariés sont engagées dans une négociation avec le patronat de la branche afin de redéfinir une grille unique de classification, de l'ouvrier à l'ingénieur. L'enjeu est de taille : en effet, le patronat veut remettre en cause le lien entre le diplôme et l'emploi, entre la place occupée dans la hiérarchie de l'entreprise et la possession d'un diplôme. Au nom de l'objectif de « l'employabilité des jeunes » seraient définis des seuils d'accueil en fonction des compétences requises pour l'emploi occupé, le diplôme n'étant reconnu qu'à la sortie de ce « sas d'accueil » !

L'objectif du groupe de travail est donc de montrer la valeur du diplôme, son caractère irremplaçable, d'étudier comment il se construit, selon quels critères et référentiels.

Questions : quelles capacités intellectuelles l'Éducation nationale cherche-t-elle à faire acquérir pour chacun des diplômes ? Comment l'Éducation nationale évalue-t-elle les différents niveaux et qu'évalue-t-elle pour chacun d'eux ? Que reconnaît le diplôme en termes d'acquisition de savoirs mais aussi d'autonomie, de transférabilité...

Enjeu important : il s'agit de préserver la place du diplôme dans la qualification et de faire reconnaître les véritables qualifications. Cette réflexion va bien sûr se poursuivre.

Marylène Cahouet

LETTRES

Entrevue SNES/Inspection générale

Mme Weinland nous a présenté une enquête qui sera réalisée auprès des enseignants et IPR de lettres qui vise à cerner l'état de la discipline.

• Un volet est destiné aux IPR et s'attache à faire remonter un certain nombre d'indicateurs : résultats de l'évaluation CM2-Sixième, de l'EAF (nombre de candidats et moyenne de notes pour les différents types d'épreuves), de l'épreuve de Terminale, nombre d'élèves en latin et grec, effectif des personnels enseignants et nombre de journées de formation (dans ce domaine, hélas, on a peu de chances d'être agréablement surpris!).

• Un autre volet est destiné aux enseignants et s'articule autour de cinq thèmes : lecture, écriture, langues anciennes, étude de la langue, l'image, et vise à interroger les activités, les objectifs, les contenus...

Une démarche intéressante, incontestablement, qui doit permettre de montrer l'intérêt et l'importance de la discipline à l'heure où l'on parle de bivalence et d'améliorer son enseignement.

M. C.

Attention : dans le programme de Terminale « Perceval » et les Continuations, l'épreuve peut porter sur les Continuations.

CPGE

Programmes votés au CSE

Les programmes de sciences-physiques en BCPST2, de mathématiques en MP, PC, PSI, PT, TSI et de l'option informatique en MP ont été votés à l'unanimité au CSE du 25 novembre. Il y a également un léger rectificatif sur les programmes de mathématiques des classes économiques et commerciales. La DES a tenu compte des remarques du SNES (cf. l'US n° 594), les projets sont toujours consultables en ligne sur <http://www.snes.edu/clet>, rubrique classes préparatoires, ainsi que les amendements obtenus après discussion, en attendant la publication officielle au BO.

Jean-Hervé Cohen

Rencontre avec le doyen de l'inspection générale de mathématiques

Expression des inquiétudes

Cette rencontre avec Jacques Moisan, le nouveau doyen du groupe mathématiques a donné lieu à un échange sur la situation de l'enseignement de cette discipline : érosion continue des horaires au collège comme au lycée, qui de fait conduit à un enseignement de procédures plus que de réflexion, pression locale en collège pour des adaptations minimalistes des programmes, baisse continue des effectifs de spécialité maths en S et ES, difficulté de mise en place de la spécialité maths en L, désaffection pour les études scientifiques universitaires (en particulier en SM et MIAS) qui annonce une crise de recrutement des enseignants, mise à l'écart des changements de programme de la voie technologique (sa spécificité étant insuffisamment prise en compte), interrogation sur l'évolution des épreuves de mathématiques au baccalauréat et la nouvelle réglementation en séries S et ES, mise à mal de la formation continue disciplinaire, difficultés matérielles et pédagogiques pour intégrer l'ordinateur à l'enseignement. Partageant l'essentiel de ces constats, convaincu de la nécessaire revalorisation des mathématiques dès le collège, le doyen avait le souci d'un apaisement après le séisme provoqué par l'épreuve de la série S juin

2003. Il s'est engagé à ce que l'évolution des sujets de baccalauréat soit lente, progressive et accompagnée. Une batterie d'exercices pouvant servir d'exemples pour la confection de sujets du baccalauréat des séries S et ES est en ligne sur le site http://eduscol.education.fr/D0056/r_bacg.htm. Ils seront publiés sur papier en janvier. Des réunions inter académiques, puis par bassins vont être organisées autour de questions d'enseignement (tel que la place des TICE, la question de cours, l'exigible dans le cadre de l'évaluation...). Un groupe d'experts regroupant universitaires, Inspection générale, professeurs, devrait être nommé pour les séries technologiques dans le cadre de la réforme générale de la voie. L'horaire devrait être aligné à 3 heures pour tous en STT mais les modules supprimés (ce qui risque d'aggraver les difficultés d'enseignement dans cette série). Concernant la spécialité maths en L (dont le programme, à titre provisoire, est celui de l'ex-option) il est urgent de relancer la réflexion sur sa finalité et son contenu : se joue là le crédit de cette spécialité (actuellement très peu implantée) et des poursuites d'études des bacheliers L. ■

Brigitte Sotura

“ DÉBUT DANS LE MÉTIER... IL ÉTAIT UNE FOIS... ”

P COMME PAYE ou PPA (perte pouvoir achat)

Il était une fois, une jeune feuille de paye...

« Je dois déménager, le prêt à 0 % de la C... est-il une fatalité pour pouvoir acheter un lit tout simple et un bureau tout riquiqui ? » Cher collègue,

Nous te devons la vérité : depuis 1982, en terme de PA (pouvoir achat) on est en PPA (perte pouvoir achat). Faut qu'on se méfie car à l'allure où ça va on risque de finir en ACSOPMPPPA (A ce stade on peut même plus parler de pouvoir d'achat). En effet, les débuts de carrière ne sont pas glorieux surtout si, comme c'est souvent le cas, on a deux ou trois « petites » bricoles sur le dos (emprunts étudiants, emprunt bagnole, déménagement, caution de l'appart...). Et les fins de carrière que l'on nous promet ne sont pas plus reluisantes : avec la réforme des retraites et la baisse des pensions programmées, le ciel se couvre même carrément...

Alors n'ayons plus honte de dire que nos salaires ne représentent pas la valeur de notre travail, pour s'en persuader (s'il le faut encore) rappelons quelques basiques...

• Notre niveau de recrutement effectif n'est pas reconnu. Nous sommes considérés comme étant recruté à la licence ALORS que nous avons tous suivi une année de préparation au concours et une année d'IUFM sans compter que désormais nous avons souvent une maîtrise en poche. Pour le ministère c'est pour la gloire tout ça, sinon il faudrait mettre la main au porte-monnaie. L'échelle des rémunérations dépend en effet du niveau de recrutement du fonctionnaire (pour nous, bac +3 ou 4), reconnaître notre niveau de formation équivaldrait donc à une hausse des salaires...

• La complexité et la pénibilité de notre métier ne sont pas reconnues (voir notre article S comme Submergé à paraître)

• Globalement il y a une volonté de baisser les dépenses publiques ; la dernière solution à la mode pour ne pas dépenser trop mais ne pas mécontenter tout le monde voudrait que l'on n'augmente que ceux qui le « méritent ». J'imagine déjà les critères de sélection : nombre d'expositions réalisées dans l'année avec les élèves, résultats aux examens (là il faut tous demander et obtenir Henri IV, rapido), etc. Bref que de l'objectif, du concret et du palpable...

Pour sortir de ce « petit » problème deux stratégies sont possibles.

Il y a la version solo : accepter de plus en plus d'heures sup. au risque de finir HS (hors service) bien vite. Et il y a la version « ensemble, tous ensemble... ».

Pourquoi choisir de préférence la seconde ? Question pertinente. Alors voici, faisons le point et regardons l'histoire. Même si c'est déjà loin, LA dernière avancée extrêmement importante dans ce domaine, fut la revalorisation de 1989. Comme son nom l'indique, les débuts de carrière furent accélérés, et les jeunes profs en voient encore les effets positifs car c'est à ce moment-là que nous avons gagné le passage au 3^e échelon en 2 ans et... Ce n'est pas arrivé tout seul (et certainement pas à coup d'HS!). Le SNES s'est battu, avec la profession, dans une période de crise majeure de recrutement.

Nous avons intérêt à nous battre sur cette question. Pour que nos métiers restent attractifs et attirent des diplômés, il est préférable d'être TOUS mieux payés compte tenu de notre qualification et de la pénibilité de notre métier. Bien évidemment cela ne suffit pas non plus. La question des conditions de travail est sur toutes les lèvres... Je sais, mais il fallait bien commencer par un bout.

Claire Dumont, Anne-Françoise Carré

Réforme STT

Le ministère joue l'économie

Les contenus des programmes des enseignements technologiques de Première « sciences et technologies de la gestion » ont reçu un vote favorable au Conseil supérieur de l'Éducation.

Pour sa part, le SNES s'est opposé aux programmes de la discipline « économie et droit » jugeant que ces contenus induisent une démarche en rupture avec celle d'une série technologique et donc peu adaptés aux élèves de la série. Ces programmes sont imprégnés de l'idée que la nouvelle STG s'apparente à une série générale.

Mais le principal sujet de divergence a porté sur les projets de grilles horaires de Première et de Terminale.

• **En Première**, le ministère a confirmé son choix de supprimer les modules. Malgré les amendements proposés par le SNES pour réintégrer ces moyens dans les horaires disciplinaires (en langues vivantes et en mathématiques en particulier), amendements qui ont reçu un vote positif du conseil, l'administration a maintenu son projet, ce qui a entraîné un vote négatif très largement majoritaire. Si tout reste en l'état, ce sont trois heures enseignant que nous perdons pour la seule classe de Première. Le français reçoit une heure dédoublée. Le SNES a donc voté contre la grille de Première.

• **En Terminale**, l'administration a refusé d'intégrer une heure dédoublée dans l'enseignement du « management des organisations » (prévu à trois heures, classe entière) ce qui a également conduit à un vote négatif ; le SNES s'est abstenu sur la Terminale.

Certes, l'avis du Conseil est purement indicatif, mais en diminuant de la sorte les moyens de cette série technologique, le gouvernement obère les possibilités de réussite des élèves et, plus largement, les chances de réussite de cette réforme. Ce sont encore des élèves, en général de milieu modeste, qui vont payer.



© THIERRY NECTOUX

En dernier lieu, le ministre doit décider. Aussi nous invitons les collègues à protester contre la suppression des modules en Première, à demander leur rétablissement, en envoyant par courrier ou par fax un courrier qui pourrait s'inspirer du texte suivant :

« Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, Enseignant de (discipline) dans la série STT, je conteste le bien-fondé de la suppression des heures de module prévue dans les projets de réforme de cette série. Les élèves en ont un réel besoin, particulièrement dans les disciplines générales. En les supprimant, vous aggraveriez l'échec dans ces formations. Je vous demande donc de maintenir ces modules ou d'affecter les moyens correspondants aux horaires disciplinaires. Dans l'intérêt des élèves

(Nom)

(Signature) »

Par courrier : Monsieur le ministre de l'Éducation nationale,

110, rue de Grenelle, 75007 Paris. Par fax : 01 55 55 21 74.

Thierry Reygades

Histoire-géographie

Révision des épreuves du bac

De nouvelles épreuves de bac entreront en vigueur à la session 2005. L'IG nous l'avait annoncé dans notre rencontre du 14 novembre, le CSE examinera ces textes en décembre. Un groupe de travail mené par l'IG a fait le bilan des épreuves actuelles, ce que nous demandions depuis longtemps, et élaboré de nouvelles épreuves – réflexion à laquelle nous aurions aimé être associés. Nous regrettons qu'il n'y ait toujours pas de réflexion sur les épreuves de S et que les enseignants aient été prévenus aussi tardivement, alors que ceux de Première ont déjà commencé à préparer leurs élèves à des épreuves devenues obsolètes. L'IG a voulu lier rédaction des manuels, mise en application des programmes de Terminale et nouvelles épreuves de bac, ce qui explique cette précipitation. L'épreuve est toujours en deux parties. Mais la répartition du temps et des notes n'est pas précisée. Nous avons demandé à ce qu'un cadrage ultérieur soit publié. La composition et les « épreuves de la deuxième partie » n'évoluent quasiment pas, à part la suppression du croquis de la composition.

Le croquis de la deuxième partie subsiste, mais le commentaire de la légende est supprimé.

L'étude de documents, en devenant « étude d'un ensemble documentaire », évolue dans sa forme et se rapproche beaucoup de l'épreuve de SES. L'exercice se compose de deux parties : • le candidat est invité à analyser, y compris de manière critique, l'ensemble documentaire en répondant à des questions. Ces questions, cinq au maximum, pourront porter sur la recherche, la mise en relation, la contextualisation d'informations, sur l'identification de notions majeures ou de

thèmes essentiels des documents et sur l'intérêt et les limites de l'ensemble documentaire par rapport au sujet ;

• en se fondant sur ce travail préparatoire, sur les informations extraites des documents et sur ses connaissances personnelles, le candidat rédige une réponse organisée au sujet. » On espère ainsi éviter le formalisme (présentation, tableau, 300 mots maximum) de l'épreuve actuelle et construire grâce à une synthèse plus longue un vrai raisonnement en réintroduisant des connaissances. Les solutions envisagées paraissent pertinentes. Mais l'explicitation des exigences et attentes de cette nouvelle forme d'épreuve est essentielle. Nous ne voulons pas recommencer la désastreuse expérience des épreuves précédentes : malgré toutes nos demandes, l'IG d'alors avait refusé la moindre explicitation, ouvrant ainsi la voie à des interprétations divergentes de l'épreuve. Le groupe de travail suivra le devenir de ces épreuves : annales zéro précisant les attentes début 2004, suivi sur plusieurs années, auquel sera associé le SNES. Nous avons besoin de toutes vos remarques dès maintenant. Nous organiserons une réunion nationale le mardi 20 janvier à Paris pour une vingtaine de professeurs d'histoire-géo de lycée. Inscrivez-vous auprès de nous. ■

Hélène Latger, Dominique Comelli

Nous avons été reçues le 14 novembre par le doyen de l'inspection générale d'histoire-géographie. Nous reviendrons dans une prochaine US sur cette rencontre, dont un compte rendu détaillé sera disponible sur le site www.snes.edu/clct.

BTS

Contrôle en cours de formation

À la demande du ministère, la direction de l'enseignement supérieur a produit un projet de modification du règlement général du BTS. L'objet principal est l'introduction « d'au moins une épreuve en contrôle en cours de formation » dans chacun des BTS.

Le SNES est intervenu pour s'opposer à cette décision en argumentant :

- que le choix laissé aux règlements particuliers de chaque BTS, du nombre et des modalités des épreuves évaluées en CCF, entraînerait une distorsion entre la reconnaissance des différents BTS ;
- que pour garder une reconnaissance nationale des diplômes, un regard extérieur, lors de la certification, est nécessaire et contribue à améliorer la qualité des formations ;
- qu'il est faux que certaines compétences ne pourraient pas être évaluées en contrôle final et que le contrôle en cours de formation entraînerait des procédures encore plus lourdes, augmenterait le travail des enseignants et réduirait les temps de formation des étudiants.

Concernant le baccalauréat professionnel, la direction de la programmation et du développement (DPD) a produit, en avril 2002, une étude très critique sur le contrôle en cours de formation. Cette note concluait que, compte tenu des dysfonctionnements et des difficultés, « les enseignants se déclaraient très majoritairement contre l'extension du CCF ». Il est naturellement regrettable que ces dysfonctionnements n'aient pas été corrigés pour le bac pro, mais il est encore plus regrettable que, malgré l'opposition des enseignants et les réticences de ses propres services, le ministère persiste et souhaite l'extension du CCF à d'autres diplômes professionnels, comme le BTS.

Déjà en 1995, profitant d'un changement de ministre, un fonctionnaire trop zélé avait tenté d'introduire le CCF en BTS. L'opposition et la détermination des enseignants avaient été telles que le nouveau ministre avait dû renoncer. Que l'actuel ministre, et les suivants, sachent que nous serons toujours prêts à les affronter sur ce sujet. ■

Thierry Reygades

Mutations 2004 : ça bouge !

Pour agir contre la déconcentration du mouvement et la gestion technocratique des situations individuelles et familiales.

Pour faire échec à la fin programmée des titulaires remplaçants. Pour l'amélioration immédiate du mouvement 2004 et la construction d'un nouveau mouvement national.

Continuons d'intervenir pour faire respecter le droit à mutation de tous.

Signez, faites signer la pétition nationale. Disponible sur le site www.snes.edu (rubrique « mutations 2004 ») et dans l'US mutations.

RÉUNIONS

AIX-MARSEILLE : 13 janvier, 16 h, lycée d'Altitude, Briançon • 14 janvier, 14 h, bourse du travail, Gap • 8 janvier, 12 h 30, lycée Arène, Sisteron • 8 janvier, 17 h, lycée Esclançon, Manosque • 13 janvier, 17 h 30, lycée David-Neel, Digne • 7 janvier, 14 h 30, local SNES, Avignon • 21 janvier, 13 h 30, IUFM, Avignon • 11 décembre, 17 h, local SNES, Marseille (mouvements spécifiques uniquement) • 8 janvier, 17 h, local SNES • 13 janvier, 17 h, lycée Cézanne, Aix • 16 janvier, 17 h, local SNES, Marseille • 20 janvier, 17 h 15, lycée Zola, Aix • 21 janvier, 14 h 30, local SNES, Marseille

BESANCON : 16 décembre, 16 h, lycée Nodier, Dôle • 16 décembre, 16 h, lycée J. Michel, Lons-le-Saunier • 18 décembre, 17 h 30, lycée Belin, Vesoul • 9 décembre, 17 h 30, lycée Condorcet, Belfort • 7 décembre et 7 janvier, local SNES, Besançon • 7 janvier, de 14 à 18 h, local du SNES, Besançon, spécial IUFM 10 décembre, 9 h 30 à 12 h 30 et 14 h à 16 h 30, IUFM Montjoux, Besançon.

CRÉTEIL : 10 décembre, 13 à 15 h, bourse du travail, Noisiel • 10 décembre, de 14 à 16 h, bourse du travail, Melun • 16 décembre, 17 h 45, lycée H.-Wallon, Auber-villiers.

DIJON : 7 janvier, 17 h, local SNES, Dijon • 10 décembre, 15 h, bourse du travail, Nevers • 15 décembre, 18 h 15, bourse du travail, Nevers • 9 décembre, 18 h, maison des syndicats, Mâcon • 17 décembre, 15 h 30, maison des syndicats, Chalon-sur-Saône • 18 décembre, 16 h 45, à l'IUFM • 17 décembre, 15 h, local FSU, Auxerre.

LILLE : 9 décembre, 16 h 30 IUFM, Arras • 10 décembre, 16 h 30, IUFM, Douai.

LYON : 10 décembre, 14 heures, bourse du travail, M^o Guichard, Lyon • 17 décembre, 14 heures, bourse du travail, Saint-Étienne

NANCY-METZ : 6 janvier, 17 h, lycée Majorelle, Toul • 8 janvier, 17 h, lycée Ber-

trand, Briey • 12 janvier, 17 h, lycée Marquette, Pont-à-Mousson • 15 janvier, collège J.-Moulin, 17 h, Tomblaine • 15 janvier, 16 h 30, lycée Mézières, Longwy • 7 janvier, 14 h, IUFM Paixhans et Maxeville • 5 janvier, 16 h, lycée Poincaré, Bar-le-Duc • 8 janvier, 16 h, lycée Marguerite, Verdun • 8 janvier, 17 h 30, lycée Poncellet, Saint-Avold • 12 janvier, 17 h, collège, Ste-Marie-aux-Chênes • 13 janvier, 17 h 30, lycée J.-de Pange, Sarreguemines • 20 janvier, 17 h 30, lycée Mangin, Sarrebourg • 12 janvier, 17 h lycée Curie, Neufchâteau • 15 janvier, 17 h, collège le Tertre, Remiremont • 15 janvier, 17 h 30, lycée Mirecourt • 15 janvier, 17 h, lycée J.-Ferry, St-Dié • 15 janvier, IUFM, lycée Blaise-Pascal, Forbach, lycée Colbert, Thionville, collège Mendès-France, Woippy, collège/lycée G.-de-Tour, Metz, à partir de 16 h 30.

NANTES : 17 décembre, maison des associations, 14 h 30, Le Mans. **ORLÉANS-TOURS** : Châteauroux • 10 décembre, 14 h 30, lycée de Luisant • 10 décembre, 17 h, lycée Grandmont, Tours.

POITIERS : 17 décembre, 15 h, au Nil, Angoulême • 7 janvier, au Nil, Angoulême • 9 décembre, 16 h 30, IUFM, La Rochelle • 11 décembre, 16 h 30, IUFM, La Rochelle • 8 décembre, 17 h 30, lycée Merleau-Ponty, Rochefort • 10 décembre, 15 h, local FSU, Saintes • 17 décembre, maison syndicale, Niort • 7 janvier, 14 h 30, local SNES, Poitiers.

REIMS : 8 janvier, 17 h 30, lycée Vauban, Givet • 8 janvier, de 12 h à 16 h permanence, lycée Vauban, Revin • 12 janvier, 18 h, lycée Bazin, Charleville • 15 janvier, 18 h, lycée Bayle, Sedan • 13 janvier, de 12 h à 16 h permanence, lycée Mazaryk, Vouziers • 13 janvier, 18 h, lycée Verlaine, Rethel • 19 janvier, 18 h, lycée Bachelard, Bar-sur-Seine • 12 janvier, 17 h, collège Portier, Bar-sur-Aube • 6 janvier, 18 h, lycée Joliot-Curie, Romilly-sur-Seine • 10 décembre, 18 h, lycée C.-de-Troyes, Troyes • 14 janvier, 14 h 30, lycée Claudel, Troyes • 8 janvier, 18 h, lycée Talon, Châlons-en-Champagne • 15 janvier, 18 h, collège Monnet, Epernay • 15 décembre et 9 janvier, 18 h, local SNES, Reims • 13 janvier, 18 h, lycée Fontaine-du-Vé, Sezanne • 13 janvier, 12 à 16 h, lycée François-1^{er}, Vitry-le-François • 17 décembre et 14 janvier, 14 h 30, collège L.-Michel, Chaumont • 13 janvier, 17 h 30, lycée Diderot, Langres • 13 janvier, 18 h, lycée B.-Pascal, Saint-Dizier.

STRASBOURG : 18 décembre, 18 h, IUFM, maison des syndicats, Strasbourg • 7 janvier 2004, 18 h, maison des syndicats, Strasbourg • 15 janvier, 14 h, IUFM, maison des syndicats, Strasbourg • 19 janvier, 18 h, lycée C.-Sée, Colmar • 21 janvier, 18 h, IUFM, maison des syndicats, Strasbourg.

VERSAILLES : 17 décembre et 7 janvier, 14 h 30, local du SNES, 15, rue Beccaria, Paris.

RÉNOVATION

BTS biochimiste et biotechnologie

Les projets de rénovation ont été présentés lors de la dernière réunion de la sixième CPC, qui leur a donné un avis favorable. Cette première décision devrait donc permettre une mise en application pour la rentrée 2004, même si ces projets doivent encore recevoir l'avis d'autres instances, comme le CSE et le CNESER.

La discussion n'a porté que sur quelques points concernant les modalités d'examen (comment évaluer l'anglais ?) ainsi que sur la place de l'enseignement d'économie-gestion dans le BTS bio-analyses et contrôles (nom retenu pour l'ex-BTS biochimiste).

Les options de base retenues par les groupes de travail, qui structurent ces rénovations, et qui avaient été discutées lors de la précédente réunion de la CPC ainsi que leur traduction en termes de référentiels n'ont pas fait l'objet de débats complémentaires. On peut préciser que le BTS bio-analyses est centré autour du secteur des bio-industries (ce qui entraîne dans les programmes l'introduction d'un enseignement de qualité, produits et procédés) alors que le BTS biotechnologie est construit autour de technologies (biologie moléculaire, génie génétique, protéomique...), sans association aussi nette à un contexte professionnel.

Pierre Narbonne

CPA ET TEMPS PARTIEL

Projets de décrets

La loi sur les retraites a profondément dénaturé la CPA ; elle a modifié aussi les textes relatifs au temps partiel, notamment en ouvrant les quotités de 60 %, 70 %, 80 % au temps partiel de droit pour élever un enfant. Elle prévoit en outre d'adapter les quotités autres que le mi-temps, par décret, pour les enseignants, afin de respecter un nombre entier d'heures hebdomadaires.

Les projets de décrets posaient deux problèmes majeurs. En ne retenant que certaines quotités horaires, ils limitaient les possibilités d'exercice à temps partiel. Ils excluaient les certifiés de la possibilité de cumuler la surrémunération ouverte de 80 % à 90 % et de l'allocation parentale à temps partiel attribuée jusqu'à 80 %.

La FSU a déposé lors de l'examen de ces textes 10 amendements. En réponse, l'administration a réglé le premier problème. Sur le deuxième, elle a choisi de préciser que le service pourrait être effectué « dans un cadre annuel », ouvrant ainsi le droit au 80 % pour les certifiés. La FSU a contesté cette formulation et y a opposé l'ouverture de la surrémunération à 75 %. Elle a donc maintenu son amendement et refusé de voter sur la formulation de l'administration. Une circulaire d'application devrait intervenir après la publication des décrets.

La CPA peut être modulée pour permettre de cesser son activité avant le départ en retraite. Les formules de modulation sont précisées par le projet de décret. Les régressions étant inscrites dans la loi, la FSU a déposé trois vœux pour formaliser sa contestation des nouvelles dispositions.

Certains rectorats procèdent actuellement au recueil des demandes de CPA et de temps partiel. Ces demandes, en l'absence des décrets d'application, sont prématurées et une nouvelle campagne devra être organisée. **Anne Féray**

STAGE LANGUES ANCIENNES

21-22 janvier à Paris

Le stage fera l'état des lieux et envisagera les perspectives pour une discipline sinistrée.

• **Quelle(s) finalités assigner aujourd'hui à l'étude des lettres anciennes dans le secondaire ?**

• **Bilan de l'existant** : effectifs, fermeture (ouverture ?) d'options, initiatives locales...

• **Quel cadre institutionnel pour les langues anciennes dans les collèges et lycées ?**

– **L'offre et la demande** : incitations et motivations des élèves latinistes et hellénistes ; attentes et stratégies des familles ; politique des options.

– **L'organisation de l'enseignement** : options assurées selon quels horaires hebdomadaires ? Pour quelle durée dans le cursus ? (le MEN reconnaît un nombre d'abandons préoccupant entre la Cinquième et la Troisième, de même qu'entre la Seconde et la Première).

• **Programmes et contenus**

– Quelles difficultés pour mener ces programmes à leur terme ? – Comment améliorer la cohérence entre l'approche de la civilisation et l'étude de la langue ?

– Bilan de la réforme au lycée.

• **Modalités et pratiques pédagogiques**

• **Quelles actions syndicales, quelles propositions ?**

Cathy Mérand, Philippe Le Quéré

Postes de second degré dans le supérieur

Les postes et les modalités de candidature figurent au **BO n° 43 du 20 novembre 2003**.

Le délai d'envoi des dossiers de candidature est d'un mois à compter de la publication au **BO**.

